



LIGUE ILE DE FRANCE EST

Commission Régionale d'Arbitrage



PROCES VERBAL DE LA REUNION N° 008-14 du 25 Novembre 2014

PRESENTS: Mme M-A MAIZIER. et Mrs. B.GEHAN, F.FAZEUILH, A.DESPLACES, C.TESTA, J-M.LASSALLE.

EXCUSES: Mrs. B.BOUCHEKHA, P. BOULLE, O. CHORON, C.PASTOR, G. SCHNELL, M. BENRHAZAL, B. FABREGAT.

Début de la réunion à 19h00

- 1) *L'arbitre désigné du club de STELLA SAINT-MAUR ne s'est pas déplacé sur la rencontre MONTEREAU / THAIS en Excellence Féminine, lors de la journée du Dimanche 23 Novembre 2014*
LE CLUB DE STELLA SAINT MAUR EST AMENDE DE 33 €

DESIGNATIONS :

Faites jusqu'au 12 Décembre 2014 pour les adultes.

Faites jusqu'au 6 Décembre 2014 pour les jeunes.

Soyez attentifs aux Modifications sur les désignations en raison de désistements ou indisponibilités de dernière minute.

IMPÉRATIF : Les sanctions et les indemnités de match **doivent être inscrites sur la Feuille de match**, et ce quelques soient les circonstances du match et même sur tirage au sort.

La séance est levée à 20h00

Jean-Marie LASSALLE

Président CRA

Les Membres de la CRA présents et concernés par une quelconque décision sur le présent PV n'ont pas pris part aux débats

Pour toutes questions d'arbitrage, la CRA est disponible par email contact@life-handball.com

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du Règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue IFE, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par lettre recommandée avec accusé réception et accompagné des droits de consignation prévus

34 rue Henri Varagnat - 93143 BONDY CEDEX

Téléphone : 01.48.48.48.81 - Télécopie : 01.48.47.12.30

Site Internet : www.ligue-ife-handball.com – Email : contact@life-handball.com